

PSYCHOMOTRICIEN

Missions principales

- Le **psychomotricien** élabore un diagnostic et réalise, en individuel ou en groupe, des activités d'éducation psychomotrice, de prévention, d'éducation pour la santé, de rééducation, de réadaptation des fonctions psychomotrices et de **thérapie psychocorporelle**
- La **psychomotricité** peut aussi aider à traiter le stress, l'anxiété, ou la perte d'autonomie chez les **personnes âgées**

Activités du psychomotricien

- Information, conseil, éducation pour la santé, éducation thérapeutique et expertise vis-à-vis d'une ou de plusieurs personnes, de l'entourage et des institutions
- Interventions et soins en psychomotricité : relaxation, expression corporelle, éducation gestuelle, jeux d'équilibre, activités rythmiques de jeu, etc.
- Organisation des activités et gestion des ressources
- Organisation et coordination des activités pour le suivi du sujet, en lien avec les professionnels de santé et les autres partenaires
- Réalisation d'études et de recherches
- Recueil de données, réalisation d'entretiens et d'évaluations visant au diagnostic psychomoteur
- Veille professionnelle et développement professionnel continu
- Encadrement, information et formation des professionnels et des futurs professionnels

Compétences et savoirs du psychomotricien

- Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic psychomoteur
- Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle
- Concevoir, conduire et évaluer un projet d'intervention en psychomotricité
- Elaborer et conduire une démarche de conseil, de prévention, d'éducation pour la santé, d'éducation thérapeutique dans le domaine de la psychomotricité
- Former et informer des professionnels et des personnes en formation
- Gérer une structure et ses ressources
- Mettre en œuvre des interventions d'éducation psychomotrice, d'accompagnement et de soins en psychomotricité, de réadaptation à dimension psychothérapeutique, et des activités contribuant au bien-être, à la réinsertion, aux soins palliatifs et au traitement de la douleur
- Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Anatomie, physiologie
- Communication et relation d'aide
- Développement psychomoteur de l'enfant et de l'adolescent

- Éthique et déontologie professionnelles
- Médicales générales et/ ou scientifiques
- Méthodes de recherche en soins
- Pédagogie
- Psychologie des âges de la vie
- Psychomotricité
- Psychosociologie du handicap
- Santé publique

Savoir-être du psychomotricien

- Avoir de l'imagination
- Savoir écouter, avoir du tact, une capacité au dialogue
- Solide équilibre personnel et émotionnel
- Bonne condition physique

Concours et recrutement du psychomotricien

- Prérequis : **diplôme d'Etat de psychomotricien** (bac +3) préparé dans un institut de formation agréé

Salaires du psychomotricien

- **Traitement indiciaire brut mensuel (grille indiciaire territoriale)** : à partir de 1 500 euros environ, en début de carrière + primes et indemnités. • Consultez la [grille indiciaire des techniciens paramédicaux](#)
- **Traitement indiciaire brut mensuel (grille indiciaire hospitalière)** : à partir de 1 860 euros, en début de carrière + primes et indemnités

Plus d'infos

- [Décret 2001-1374 du 31 décembre 2001](#) portant statuts particuliers des personnels médico-techniques de la fonction publique hospitalière
- [Décret 2013-262 du 27 mars 2013](#) portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux
- [Décret 2013-263 du 27 mars 2013](#) portant échelonnement indiciaire applicable aux techniciens paramédicaux territoriaux

Employeur public - Statut

- **Fonction publique hospitalière**, corps du **personnel médico-technique, catégorie B**

Lieux d'exercice du métier

- Centres hospitaliers, services de puériculture, de pédiatrie, de psychiatrie, de neurologie ou de gériatrie, centres de rééducation et de réadaptation pour adultes et enfants, centres de cures médico-psychopédagogiques, crèches et écoles maternelles

- Concours externe, sur titre

- Fonction publique territoriale, recrutement sur liste d'aptitude après réussite au concours
- Fonction publique hospitalière : le concours vaut recrutement